

Acte pour changer les limites des comtés de *Montcalm* et de *Joliette* pour les fins électorales.

Acte à l'effet d'établir des dispositions temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des Communes du Canada.

Acte pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses provinces du *Canada* par le gouvernement fédéral, en temps qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'Union.

Acte pour établir de meilleures dispositions à l'égard des pétitions d'élection et de tout ce qui se rattache aux élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée.

Acte concernant les droits d'exportation imposés sur les bois de construction par la législation de la province du *Nouveau-Brunswick*.

Acte pour amender l'Acte trente-quatre *Victoria*, chapitre quarante-trois, intitulé : "Acte pour permettre à certaines compagnies de chemins de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leurs chemins de fer, et pour amender l'acte des chemins de fer, 1868."

Acte concernant les chargements sur le pont des navires.

Acte pour amender de nouveau les actes concernant l'administration et l'amélioration du du havre de *Québec*.

Acte pour amender et refondre et pour étendre à toute la Puissance du *Canada* les lois relatives à l'inspection de certains des produits principaux de provenance canadienne.

Gallée 47 Journal du Sénat

Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles.

Acte à l'effet d'amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d'autres fins.

La sanction royale a été prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

"Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills."

Le greffier de la couronne en chancellerie a alors lu les titres des bills qui suivent :

Acte pour faire de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels.

Acte concernant l'engagement des matelots.

Acte pour faire droit à *John Robert Martin*.

Acte concernant les navires, leur enregistrement, leur inspection et leur classification.

Sur quoi le greffier de cette Chambre a dit : "Son Excellence le Gouverneur-Général réserve ces bills pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté."

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :—

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1873, et le trentième jour de juin 1874, et pour d'autres objets liés au service public," que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

Le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence a alors dit :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre des Communes s'est retirée, et

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer.

Alors sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McLelan*,

La Chambre s'est ajournée à mercredi, le 13<sup>e</sup> jour d'août prochain, à trois heures de l'après-midi.